



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 Mars 2023

Délibération n°FL-16/03/23-6

Objet : Délibération sollicitant la subvention du Fonds Energie au titre de la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le seize Mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aubry du Hainaut, légalement convoqué par le Maire le 07 Mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Mariages;

Sous la présidence de : **Raymond ZINGRAFF, Maire**

Etaient présents : Raymond ZINGRAFF, Christophe LECOSSIER (arrivée à 18h52), Jean-Marc GOSELIN, Jérôme DENYS, Colette DESZCZ, Thierry COCHON, Régis GOFFART, Maria PACE, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Alexandre LECAT, Monika MAYEUX, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD, Jean-Pierre DAMIENS

Etaient représentés : Elisabeth DUBOIS donne procuration à Raymond ZINGRAFF, Julie LAI donne procuration à Christophe LECOSSIER, Adeline COCHETUEUX donne procuration à Colette DESZCZ

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Colette DESZCZ est nommée secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

EXPOSÉ :

Afin de lutter contre le changement climatique et la pollution de l'air, des objectifs ont été fixés par la Communauté d'Agglomération dans la stratégie territoriale du Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2026, notamment :

- Réduire de 54% des consommations d'énergie en 2050 par rapport à 2016 ;

- Avoir une production d'énergies renouvelables et de récupération couvrant 20% de la consommation énergétique finale du territoire à l'horizon 2050 (production estimée à 6% en 2016) ;
- Développer les réseaux de chaleur ;
- Adapter le territoire, ses habitants et leurs activités aux conséquences du changement climatique, en se préoccupant notamment de la dégradation du confort thermique dans le bâti.

Afin d'inciter les communes à contribuer à l'atteinte de ces objectifs et de montrer l'exemple via le patrimoine public, un « Fonds Energie » a été créé en 2020. Il est destiné à l'ensemble des communes de Valenciennes Métropole et était composé :

- D'un fonds de soutien aux audits énergétiques encourageant les communes à réaliser des projets de rénovations énergétiques importants sur leurs patrimoines,
- D'un fonds de concours « Fonds EnR » pour financer les projets d'énergies renouvelables et de récupération des communes du territoire.

Valenciennes Métropole a reconduit ce fonds avec l'intégration d'une nouvelle subvention :

- Fonds de soutien aux diagnostics d'éclairage public encourageant les communes à réaliser des projets de rénovation de leur éclairage public permettant une réduction de consommations importantes.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage « HEXA INGENIERIE » pour l'élaboration et l'attribution d'un marché d'entretien / exploitation et de rénovation des installations d'éclairage public. L'objectif de ce marché est de rénover l'ensemble du parc d'éclairage public de la commune en LED afin de réduire la puissance installée de 57%.

Le coût de cette AMO est de 18 660.00€ TTC.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Mission AMO	15 550.00€	FCTVA (16,404%)	3 060.99€
TVA	3 110.00€	Fonds Energie	7 799.51€
		Charge communale	7 799.50€
TOTAL TTC	18 660.00€	TOTAL TTC	18 660.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention du Fonds Energie au titre de la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public
- Approuve les modalités de financement ci-dessus.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Signatures :

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Signée le 17 mars 2023
Transmis en préfecture le 17 mars 2023
Publié sur le site le 17 mars 2023